



Les ouvrages hydrauliques

Les 3 barrages et le bassin d'orage intercommunaux sont des barrages écrêteurs. Ils visent à réduire l'effet d'une crue et à limiter les inondations. Soumis à une réglementation stricte, ces ouvrages sont surveillés et auscultés par la Société du Canal de Provence. Leur impact sur l'onde de crue doit être surveillé au même titre que le risque « rupture » et le risque de remplissage de la retenue ouverte au public.



Barrage des Cous

Situé dans le quartier des golfs à Saint-Raphaël, le barrage des Cous a fait l'objet d'une étude très avancée permettant de qualifier les risques appelés Etudes de Danger (EDD).



Barrage du Peyron

Le barrage du Peyron est situé sur le cours d'eau du Peyron à Saint-Raphaël, à 500 m en amont de la confluence avec la Garonne.



Barrage du Saint-Esprit

Situé dans le quartier de la Tour de Mare à Fréjus, le barrage du Saint-Esprit a fait l'objet d'une étude très avancée permettant de qualifier les risques appelés Etudes de Danger (EDD).



Bassin d'orage du Castellas

Cet ouvrage est situé à
Fréjus sur le cours d'eau
Valescure, à 800 m en aval
du barrage du Saint-Esprit
dont il écrête les eaux.

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/lutte-contre-les-inondations/les-ouvrages-hydrauliques-749.html>